

Communiqué du Conseil Municipal

6 avril 2012

11 Présents – 1 absent excusé

Lecture et approbation du compte-rendu de la réunion du 2 mars 2012.

FINANCES

Vote des 3 taxes

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de ne pas apporter de modification aux taux des 3 taxes qui s'établissent comme suit :

	TAUX	BASES	PRODUIT
TH	6.54 %	1 082 000 €	81 583 €
FB	12.99 %	1 045 000 €	146 196 €
FNB	54.79 %	14 400 €	<u>8 034 €</u>
PRODUIT			235 813 €

Budget primitif 2012

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2012 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 353 000 €	1 353 000 €
Investissement	<u>1 001 900 €</u>	<u>1 001 900 €</u>
TOTAL	2 354 900 €	2 354 900 €

De même, le budget primitif de l'exercice 2012 du CCAS est adopté comme suit :

	Dépenses	Recettes
- Fonctionnement	10 000.00 €	10 000.00 €
- Investissement	---	---
TOTAL	<u>10 000.00 €</u>	<u>10 000.00 €</u>

Démoustication

La commune renouvelle son adhésion à l'Entente Interdépartementale de démoustication dont le coût s'élèvera cette année à 3 643 €.

Sorties de ski

Comme convenu au cours de la précédente réunion, le Conseil reçoit un bilan des 2 sorties de ski et accepte de verser une subvention exceptionnelle de 1 570.80 € à l'association La Ribambelle.

MATERIEL

Illuminations 2012

Le Conseil municipal décide d'acquérir des illuminations supplémentaires équipées de LED auprès de la société CRE LIGHT, pour un budget de 4 519 € HT, dont la pose est chiffrée par l'entreprise BALTHAZARD à 6 084.92 € HT.

Mobilier scolaire

Le Directeur propose de renouveler d'année en année le matériel qui a maintenant 30 ans, en commençant par 15 bureaux et 30 chaises destinés au primaire, pour un montant de 2 876.37 € HT. Un bac à livres supplémentaire, d'un montant de 259.00 € HT est également nécessaire pour l'école maternelle. Le Conseil accepte la proposition et charge le Maire d'en passer commande auprès de la CAMIF.

TRAVAUX

Chemin piétonnier

Le Conseil reçoit un bilan du coût de création du chemin piétonnier reliant le Moulin d'Avaux au village. Achat de terrain 2 238.00 €, frais notariés 800.00 €, réalisation des 9 145.40 €, achat de 2 barrières 1 598.00 €, location de matériel pour planter les bigues 300.00 €, soit un total de 14 000.00 € HT. Les retours des personnes ayant emprunté ce chemin sont très positifs, en rappelant que le débroussaillage avant intervention de l'entreprise, la pose des bigues, et les plantations ont été réalisés par le personnel technique.

Allée mairie-école

Après examen du devis établi par l'entreprise Casella pour mise en place d'un éclairage automatique de l'allée mairie-école (687.00 € HT), le Conseil municipal accepte d'en passer commande.

Local commercial

En réponse à la demande de la gestionnaire du local commercial pour pose d'un éclairage extérieur supplémentaire sous le préau, le Conseil estime qu'il s'agit de travaux liés au fonctionnement de son activité, pas à celui du bâtiment, et la laissera prendre en charge la dépense.

Voirie

Compte tenu de la configuration des lieux, le Conseil municipal approuve le devis de l'entreprise BRUNET TP pour création d'un caniveau de récupération des eaux de pluie de la Place de la République dont le coût s'élève à 2 758.00 € HT.

Diagnostic accessibilité des ERP

M. Le Maire informe le Conseil que 7 entreprises sur 9 consultées ont répondu à l'appel d'offres pour diagnostic sur les établissements communaux recevant du public. La commission d'appel d'offres aura à étudier les dossiers pour choix à la prochaine réunion.

URBANISME

Extension du village

L'Autorité de Sureté Nucléaire, dont les prérogatives ont été prises en compte par le bureau d'étude Urba site en limitant la densité des constructions dans les 2 km autour de la centrale du Bugey, a approuvé le projet d'extension du village. La prochaine étape consiste à créer une Zone d'Aménagement Concerté et nécessite une modification ou une révision du Plan Local d'Urbanisme.

Dans ce cadre, M. le Maire annonce qu'une adhésion à la Société d'Aménagement Rhône Alpes, en prenant 5 000 € d'actions, permettrait ensuite de ne pas faire d'avance de fonds quant aux achats et reventes de terrains.

La DDT de Vienne déterminera le type de procédure à engager, après avoir pris connaissance du projet.

Celui-ci entraîne également la création d'une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine, dont l'étude sera subventionnée à 80% par la DRAC, qui annulera et remplacera la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbanistique et Paysager. Dans un premier temps, le Conseil Municipal nomme l'instance consultative, formée par M. Chollier – M. Lajoie – Mme Antoine – M. El Amine – M. Deschamps – Mme Abon – M. Molina – M. Balme – M. Schneider – M. Quesada – M. Dias – Mme Esposito – M. Bosc – M. Moly – M. Gajnik.

QUESTIONS DIVERSES

Salles polyvalentes : Le Conseil approuve le projet de convention pour utilisation des salles communales par les associations.

Bureau de vote : A l'occasion de l'élection présidentielle des 22 avril et 6 mai, le Conseil municipal se détermine quant à la tenue du bureau de vote.

Mme De Cecco transmet au Conseil la demande de l'USVA pour nivellement du terrain en herbe par un rouleau plus lourd. La demande sera transmise à la société qui en assure l'entretien.